



Certificat

Label Produit Biosourcé - Filière Wallonne

N° BE/14/03/20/88-BE-FW

En application des règles générales et du référentiel de la marque Produit Biosourcé - Filière Wallonne,

la société :

Raison sociale : **Gramitherm Europe s.a.**

Siège social : **87, Rue des Glaces Nationales, 5060 Auvelais/Sambreville**

est autorisée à apposer le logo de la marque « Produit Biosourcé Filière Wallonne » sur le produit, sur les emballages et sur tout document concernant directement le produit désigné sous la référence commerciale :

Gramitherm

et fabriqué par les usines de :

Gramitherm à Auvelais

avec les caractéristiques certifiées ci-dessous :

Produit biosourcé—Filière Wallonne

Ce certificat atteste que ce produit a fait l'objet d'un audit sur le site de fabrication, conformément aux exigences reprises au référentiel « Produit biosourcé—Filière Wallonne », suivant la méthode de calcul du kilométrage moyen des approvisionnements des matières premières constituant le produit, pondéré par le nombre de tonnes fournies par chaque fournisseur.

Ce certificat a été délivré le 2 mars 2020 et, sauf décision ultérieure à la présente certification, due en particulier à une modification du produit, est valable jusqu'au 2 mars 2021 et reste soumis à l'obtention du Label produit biosourcé.

Pour le Comité de la Marque 'Filière Wallonne'

Hervé-Jacques Poskin

Directeur du Cluster Eco-construction

